



Syndicat Pénitentiaire des Surveillant(e)s Et Surveillant(e)s Brigadiers Non-Gradé(e)s C.P MONT DE MARSAN

Une petite mise au point .

Le SPS Montois tenait à féliciter l'ensemble du personnel ayant participé à la fermeture du "CD2". Un grand nombre d'agents présent ce jour là a permis d'assurer un maximum de sécurité pour procéder à cette tâche délicate.

Malheureusement le taux d'absentéisme important en ce moment ne permet pas de maintenir ce niveau de sécurité sur le "CD2".

Passer de 14 agents le jour de la fermeture à 8 pour cause d'absentéisme le lendemain, puis ceux là même passés à 7 pour combler des postes sur l'établissement n'est pas acceptable. On ne doit pas découvrir la détention lorsque les bâtiments sont au nombre de 8 agents. Surtout quelques jours après la fermeture du "CD2".

Le SPS trouve important que le nombre **minimum** de 8 agents soit assuré sur les deux bâtiments fermés. De ce fait, afin de palier aux absences de dernières minutes, un protocole doit être instauré pour prioriser les postes à découvrir. Ceci faciliterait les prises de décisions du "gradé roulement" ainsi que celles du "service des agents".

N'en déplaise à certains, le SPS qui semble être le seul syndicat concerné par ce sujet, restera vigilant et fera remonter tous dysfonctionnements à la Direction pour que la sécurité des agents soit garantie.

En ce moment de résolution pour 2017, cessons la langue de bois. Cessons les discours aux allusions diverses qui créent une ambiance délétère. Si un personnel d'encadrement a des reproches à faire à un agent, on n'attend pas la période des notations et l'on ne passe pas par des intermédiaires. On convoque l'agent et on lui explique ce que l'on attend de lui. (Management et communication).

Sur cette mise au point, JOYEUX NOEL à tous.

[Le 19/12/2016, le secrétaire local SPS](#)

Site internet National : www.sps-penitentiaire.fr

E-mail : sps40@outlook.fr